



Droit d'une agence immobilière

Par **bhjyg**, le **06/07/2008 à 02:51**

Bonsoir
une agence immobilière a-t-elle le droit de contacter mon boulot elle m^me par telephone ou courrier pour s'assurer que je suis bien embauchée chez eux malgré les fiches de salaire et le contrat d'embauche?
Merci

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008 à 07:17**

En quoi cela vous serait préjudiciable d'une manière ou d'une autre ?
Oui, si ce n'est pas pour nuire à votre honorabilité, elle a droit de se renseigner.
Elle assure les intérêts du propriétaire. N'importe qui peut acheter un logiciel de fiches de paie et en éditer des plus vraies que nature...
Experatoo ment

Par **bhjyg**, le **06/07/2008 à 09:38**

Merci de votre réponse rapide!
Non je n'ai rien à cacher tout est en règle. C'est juste que bon vis à vis de mon employeur ça me gênait!